

# On craignait le pire. Le pire est advenu.

## TOUT FAIRE POUR SAUVER LE RESSORTISSANT BELGE ALI AARRASS

**A**li Aarrass a été extradé d'Espagne vers le Maroc le 14 décembre dernier. Depuis lors, Ali n'a plus donné signe de vie. Tout contact avec le monde extérieur lui est interdit.

Or, début février les premières informations ont commencé à filtrer.

Comme on pouvait le craindre, elles sont accablantes. Monsieur Aarrass a été torturé. Il a été privé de sommeil et soumis à des interrogatoires incessants. Au cours de ceux-ci, il a fait l'objet d'injections de produits chimiques (qui ont provoqué l'insensibilisation de l'extrémité des membres); de chocs électriques dans les parties génitales; de viols (supplice de la bouteille) et de nombreux autres sévices inqualifiables. Il est, par ailleurs, atteint de surdité partielle. Laissé à l'isolement depuis son incarcération à la prison de Salé, il n'a jamais été l'objet d'un suivi médical pour soigner les crises d'épilepsie dont il souffre fréquemment.

Conséquemment, lorsqu'il a été présenté pour la première fois devant un juge d'instruction, Ali Aarrass se trouvait dans un état tel qu'il a été impossible de l'auditionner. Lors de sa seconde présentation, l'avocat d'Ali a pu l'accompagner mais le juge d'instruction a refusé d'acter les allégations de torture.

On est donc ici entré dans ce que l'on pouvait craindre le plus: «*la véritable*» affaire Aarrass..., à savoir les pratiques atroces dont usent méthodiquement les agents de la BNPJ, *la Brigade nationale de la police judiciaire* (une police d'investigation et d'enquête ne s'occupant que des «grandes affaires»), pour extorquer de prétendus aveux à de prétendus coupables.



Nous avons donc toutes les raisons, avec sa famille, d'être terriblement inquiets du sort présentement réservé à Ali Aarrass par les polices et les juges marocains. *Il faut tout faire pour le sauver de cet enfer.*

### DES SCANDALES À LA CHAÎNE...

En son temps, l'Espagne refusait d'accorder la nationalité espagnole aux personnes nées dans l'enclave de Ceuta et Mellila. Originaire de cette région du nord-marocain, Ali Aarrass s'est ainsi trouvé confronté au problème de sa non-nationalité quand, à quinze ans, il part rejoindre sa mère établie en Belgique. De fait, pour avoir le droit de voyager, il doit obtenir un titre d'identité que seules les autorités marocaines vont finalement lui délivrer. Aarrass n'est donc Marocain qu'en raison du fait qu'il a dû obtenir, pour quitter Mellila, un titre identificatoire. Il n'a cependant jamais vécu au Maroc. Ali a vécu 28 ans en Belgique, il y a acquis la nationalité belge, y a fait son service militaire, y a développé un commerce de proximité et des attaches profondes. Ali Aarrass a un casier judiciaire vierge. Après de longues années passées en Belgique, Aarrass décide de retourner vivre à Mellila avec sa femme et sa fille. C'est là qu'il est arrêté en avril 2008, suite à une demande d'extradition formulée par le Maroc.

Il est soupçonné par cet État d'appartenir à la fameuse «cellule terroriste Belliraj». Il fait l'objet de deux enquêtes en Espagne pour vérifier s'il n'entreprendrait pas des liens avec des groupes terroristes. De ces investigations, Ali Aarrass sort totalement

*SUITE AU VERSO*

blanchi. Durant trois ans, la justice espagnole a enquêté. Elle n'a rien trouvé à lui reprocher. En mars 2009, le juge espagnol antiterroriste Baltazar Garzon émet donc un non-lieu provisoire... tout en indiquant qu'il n'y a «aucune objection» à l'extradition d'Ali Aarrass vers le Maroc «pour être jugé sur les mêmes faits» –ce qui est parfaitement illégal et attentatoire aux principes élémentaires du Droit pénal.

Pourtant, il est communément admis que le Maroc torture de manière systématique les individus dans le cadre de la lutte contre le «terrorisme», motif invoqué par cet État pour museler toute opposition politique pacifique. Plus spécifiquement, il est de renommée commune que «le procès Belliraj» mené au Maroc a été une véritable mascarade, une parodie de justice. Les inculpés ont été torturés pour ensuite être condamnés sur base de leurs propres «aveux», obtenus sous la torture. Des informations émanant des autorités consulaires belges et des autorités américaines, divulguées sur *Wikileaks*, l'ont encore confirmé très récemment.

Ali Aarrass s'oppose, dès lors, fermement à son extradition. Il fait trois grèves de la faim pour éviter d'être remis à ses bourreaux potentiels. Malgré le risque manifeste et sérieux de subir torture, mauvais traitement et procès inique en cas d'extradition vers le Maroc, les autorités espagnoles décident l'extrader. Or, en extradant le citoyen belge Aarrass malgré une mesure provisoire adoptée par le *Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies*, l'Espagne a manifestement violé ses obligations internationales en se rangeant lamentablement aux côtés des pires États-voyous.

## **LES AUTORITES BELGES LAISSENT FAIRE**

Interpellé par la famille dès l'incarcération d'Ali en Espagne et informé, précisément et de manière documentée, sur les risques encourus en cas d'extradition, notre Ministre des Affaires étrangères a néanmoins refusé de prendre contact avec

le gouvernement madrilène –afin de faire part ne fût-ce que de la préoccupation des autorités belges à l'égard de leur ressortissant. Le Ministre a prétexté «*la confiance mutuelle*» qui prévaut entre les différents États européens, alors même qu'il lui était démontré que, en l'espèce, cette confiance était mal placée.

## **«UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT»**

Dans ces circonstances, les proches d'Ali Aarrass sont extrêmement inquiets. Ils ont peur qu'Ali soit condamné sur base d'aveux obtenus sous la torture, les siens et ceux d'Abdelkader Belliraj. Le dossier répressif marocain ne contient en effet aucun élément objectif relatif à l'implication de Monsieur Aarrass dans un quelconque groupe terroriste.

L'attitude honteuse de l'Espagne, et l'inertie coupable de la Belgique ne peuvent rester sans suite. Les lois pénales européennes répriment sévèrement ceux qui pratiquent la torture, et ceux qui s'en rendent passivement complices. Il faut étudier les possibilités d'introduire des poursuites pénales ou civiles contre les agents de ces États européens qui collaborent allègrement avec le Maroc et ses pratiques odieuses.

Actuellement, la famille d'Ali ne sait toujours pas dans quelles conditions exactes il est détenu, ni à quel point sa santé en est affectée. Contacté à nouveau afin d'apporter la protection diplomatique auquel monsieur Aarrass a droit, le Ministère des Affaires étrangères belge se retranche derrière la double nationalité d'Ali pour continuer à ne rien faire. Il est pourtant simplement demandé à la Belgique d'interroger la Maroc quant à la situation d'un de ses ressortissants, de solliciter de pouvoir lui rendre visite au plus vite pour s'assurer de son état de santé physique et moral, de dénoncer les atteintes aux droits de l'Homme dont il est désormais prouvé qu'il est une des victimes manifestes.

*Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association (Clea) [www.leclea.be](http://www.leclea.be)*

Bruxelles, le 20 mars 2011